# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1030 19 novembre 2001

## SOMMAIRE

A-Participations S.A., Luxembourg	Batiself S.A., Foetz	49434
A-Trade S.A., Walferdange	Baugrundinstitut Franke-Meissner und Partner,	
A.D.F.I., Agence de Développement Financier	G.m.b.H., Luxembourg	49435
International S.A., Luxembourg 49402	Benelux Holding Company S.A., Luxembourg	49435
A.L.S.A., ADIG-Investment Luxemburg S.A., Lu-	BHR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	49436
xemburg	Bimolux S.A.H., Luxembourg	49435
A.L.S.A., ADIG-Investment Luxemburg S.A., Lu-	Biogros, S.à r.l., Luxembourg	49437
xemburg	C.C.W., S.à r.l., Bascharage	49439
A.L.S.A., ADIG-Investment Luxemburg S.A., Lu-	Cadlo Luxembourg S.A., Luxembourg	49437
xemburg	Caravelle S.A., Luxembourg	49437
Accenture International, S.à r.l., Luxembourg 49425	CDC Multinational Series, Luxembourg	49439
Accenture S.C.A., Luxembourg	CDC Multinational Series, Luxembourg	49439
Acotel International S.A., Luxembourg 49425	Champ-Vert, S.à r.l., Bereldange	49394
Acotel International S.A., Luxembourg 49425	Codena S.A., Luxembourg	49433
Agadez Investments S.A., Luxembourg 49426	Codena S.A., Luxembourg	49433
Agence Hippique "Le Tiercé" S.A., Mondorf-les-	Codena S.A., Luxembourg	49433
Bains	Compagnie Auxiliaire de Gestion Mobilière	
Agence Hippique "Le Tiercé" S.A., Mondorf-les-	«Gemo» S.A., Luxembourg	49436
Bains	Compagnie Auxiliaire de Gestion Mobilière	
Agon Finance Holding S.A., Luxembourg 49396	«Gemo» S.A., Luxembourg	49436
Agria Benelux, S.à r.l., Wasserbillig 49425	Compagnie Auxiliaire de Gestion Mobilière	
Aires Finance Holding S.A., Luxembourg 49399	«Gemo» S.A., Luxembourg	49436
Airess B.L. S.A., Luxembourg 49426	D.G.C., Dossier de Gestion Collective, Sicav,	
Airess B.L. S.A., Luxembourg 49426	Luxembourg	49438
Alfred Berg Advisory Co S.A., Luxembourg 49427	Duro-Plâtre, S.à r.l., Livange	49431
Alfred Berg Advisory Co S.A., Luxembourg 49427	Duro-Plâtre, S.à r.l., Livange	49431
Alger, Sicav, Luxembourg	Eastern Finance Corporation S.A.H., Luxembourg	49437
Alger, Sicav, Luxembourg	Eastern Finance Corporation S.A.H., Luxembourg	49438
Alp Investment S.A., Luxembourg 49422	Edeusi S.A., Luxembourg	49432
Altae Internacional, Sicav, Luxembourg 49428	Edeusi S.A., Luxembourg	49432
Alto S.A., Windhof	Edeusi S.A., Luxembourg	49432
Angor International S.A., Luxembourg 49428	Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Aqua Blue Holding S.A., Luxembourg 49427	bourg	49439
Argos Europe S.A., Steinfort (Windhof) 49438	Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A., Luxembourg	49429
Ateliers Hary Haagen, S.à r.l., Bertrange 49438	Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A., Luxembourg	49431
Athinea S.A., Luxembourg	Fongesca S.A.H., Luxembourg	49428
Australlux 1, Luxembourg 49433	Fred Alger International Advisory S.A., Luxem-	
Bankgesellschaft Berlin International S.A., Luxem-	bourg	49394
burg	Fred Alger International Advisory S.A., Luxem-	
Batelec S.A., Foetz	bourg	49394

International Motor Parts S.A., Luxembourg 49406 Interpublic Group Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 49413 Kenross Lux S.A., Luxembourg 49440 Kenross Lux S.A., Luxembourg 49440 Incomplete S.A., Lu	Immo-Kampen S.A., Mertert	49404	Swan-1 S.A., Luxembourg	49398
Luxembourg       49413       Ticalux S.A.H., Luxembourg       49400         Kenross Lux S.A., Luxembourg       49440       Ticalux S.A.H., Luxembourg       49400         Kenross Lux S.A., Luxembourg       49440       Tio Chemicals S.A., Luxembourg       49400	International Motor Parts S.A., Luxembourg	49406	T.I.N.T., Transmec International S.A., Luxem-	
Kenross Lux S.A., Luxembourg	Interpublic Group Holdings (Luxembourg), S.à r.l.,		bourg	49401
Kenross Lux S.A., Luxembourg	Luxembourg	49413	Ticalux S.A.H., Luxembourg	49400
	Kenross Lux S.A., Luxembourg	49440	Ticalux S.A.H., Luxembourg	49400
Mineral Beauty S.A. Lucenshaum 40444 TDT Tone Bublishing and Trading A.C. Lucens	Kenross Lux S.A., Luxembourg	49440	Tio Chemicals S.A., Luxembourg	49400
Mineral Resources S.A., Luxembourg 49411 1F1 - Tape Publishing and Trading A.G., Luxem-	Mineral Resources S.A., Luxembourg	49411	TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Luxem-	
Real Estate Investment Company S.A., Luxemburg			burg	49400
bourg	bourg	49418	Tradinvest Investissements S.A., Luxembourg	49401
Scalia, S.à r.l., Luxembourg	Scalia, S.à r.l., Luxembourg	49420	Trans Ré S.A., Luxembourg	49402
SO.IN. S.A., Luxembourg	SO.IN. S.A., Luxembourg	49395	Trans Ré S.A., Luxembourg	49402
Soditex S.A., Bertrange	Soditex S.A., Bertrange	49395	Transports Conti-Lux, S.à r.l., Pétange	49401
Spicom S.A., Esch-sur-Alzette	Spicom S.A., Esch-sur-Alzette	49395	Trasaghis Holding S.A., Luxembourg	49402
STRAL Stockage Transports Location, S.à r.l., UBAM, Sicav, Luxembourg	STRAL Stockage Transports Location, S.à r.l.,		UBAM, Sicav, Luxembourg	49403
Pétange	Pétange	49396	Vadel S.A., Luxembourg	49403
Sub New Lecta S.A., Luxembourg 49396 Vintange Property S.A., Luxembourg 49403	Sub New Lecta S.A., Luxembourg	49396	Vintange Property S.A., Luxembourg	49403
Superbill S.A., Luxembourg	Superbill S.A., Luxembourg	49397	Voltaire Investments S.A., Luxembourg	49404
Swan-1 S.A., Luxembourg	Swan-1 S.A., Luxembourg	49397	Vooks S.A., Luxembourg	49404

## CHAMP-VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du Dix Octobre.

R. C. Luxembourg B 76.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour la CHAMP-VERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29652/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.674.

Le bilan au 31 octobre 2000 de FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A. a été enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(29703/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 55.674.

Faisant suite à l'assemblée générale du 27 avril 2001, sont nommés administrateurs:

- Fred M. Alger III
- David D. Alger
- Gregory S. Duch
- James P. Connelly, Jr

Est nommée commissaire aux comptes:

- ARTHUR ANDERSEN S.C., Luxembourg

Réquisition aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29704/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## SODITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 71.967.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Signature

Mandataire

(29538/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## SO.IN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.808.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001 le changement suivant est fait au registre de commerce: Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29541/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

### SPICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 79, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 64.518.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 août 2000

La réunion est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Madame Puntke Elisabeth.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Wurth-Del Degan Lia demeurant à Tétange (Luxembourg).

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Riahi, demeurant à Belvaux (Luxembourg).

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, sont réunis par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqués au préalable.

## Ordre du jour:

- 1. Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Nilles Michel et Madame Kramer Sylvie.
- 2. Nomination des nouveaux administrateurs.
- 3. Réattribuation et restructuration du nouveau conseil d'administration.
- 4. Changement d'adresse au numéro 79, rue Dicks, L-4082 Esch-sur-Alzette.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, Monsieur Nilles Michel et Madame Kramer Sylvie en leur donnant décharge.

# Deuxième résolution

L'assemblée accepte la nomination au poste d'administrateur en fonction, Madame Puntke Elisabeth, Monsieur Mond Daniel et Madame Wurth-Del Degan Lia.

# Troisième résolution

L'assemblée décide que la société se trouve valablement engagée par deux signatures de l'administrateur-délégué, Madame Punkte Elisabeth et Monsieur Mond Daniel.

- 1. Madame Puntke Elisabeth, administrateur-déléguée, prénommée;
- 2. Monsieur Mond Daniel, administrateur-délégué, prénommé;
- 3. Madame Wurth-Del Degan Lia, administrateur prénommé continuant le mandat antérieurement confié à à Madame Kramer Sylvie démissionnaire sortant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête de la présente.

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2000, vol. 317, fol. 37, case 2/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(29542/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## STRAL STOCKAGE TRANSPORTS LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4701 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 63.278.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Signature.

(29545/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## SUB NEW LECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 72.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2001

#### Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire.

Conseil d'administration

MM. Bruce Hardy McLain, directeur de sociétés, demeurant à Londres (UK), président;

Andrea Minguzzi, directeur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);

Ron Singer, directeur de sociétés, demeurant à Paris (France), administrateur,

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., 13, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1353 Luxembourg pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001.

Pour SUB NEW LECTA S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29546/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## AGON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 24.327.

## **EXTRAIT**

Avec effet au 1er janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euros cent vingt-huit mille (128.000,- euros), représenté par deux cent cinquante actions (250) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29606/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## SUPERBILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 67.249.

#### **EXTRAIT**

\* Il résulte d'une résolution prise lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 1999 que: Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement de Maître Marianne Goebel et Maître Lydie Lorang:

- Monsieur Renato Bullani, administrateur de sociétés, demeurant à Morbio Inferiore (Suisse)
- Monsieur Vittorio Meroni-Carlovingi, avocat, demeurant à Chiasso (Suisse).

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Il résulte d'une résolution prise lors de la tenue du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire le 22 avril 1999 que Monsieur Renato Bullani a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29547/793/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

# SWAN-1 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.694.

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SWAN-1 S.A. ayant son siège social aux 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.694,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 266 du 22 avril 1998,

dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 8 octobre 1999, publié au Mémorial C - 1999, page numéro 47235.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, prédésigné, en date du 11 avril 2001.

Ladite société a un capital social actuel de seize millions neuf cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 16.970.000,-) représenté par seize mille neuf cent soixante-dix (16.970) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

- l. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.
  - II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:
  - 1. Rapport du Liquidateur.
  - 2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
  - 3. Divers

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur: la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., établie à Luxembourg.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

#### Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix des présents.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, L. Forget, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 129S, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

J. Delvaux.

(29548/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

#### SWAN-1 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.694.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SWAN-1 S.A. ayant son siège social aux 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.694,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 266 du 22 avril 1998,

dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 8 octobre 1999, publié au Mémorial C - 1999, page 47235.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, prédésigné, en date du 11 avril 2001.

Ladite société a un capital social actuel de seize millions neuf cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 16.970.000,-) représenté par seize mille neuf cent soixante-dix (16.970) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.
  - II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
  - 1. Rapport du commissaire-vérificateur.
  - 2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

- 3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
  - 4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
  - Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

## Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société SWAN-1 S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années aux 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

#### Cinquième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

#### Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, L. Forget, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 129S, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

J. Delvaux.

(29549/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## AIRES FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 43.946.

## DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2001

- 1. La liquidation de la société AIRES FINANCE HOLDING S.A. est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29608/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## TICALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans. R. C. Luxembourg B 15.984. Liquidée le 4 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour TICALUX S.A., Société Anonyme Holding (liquidée)

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(29551/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## TICALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 15.984.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour TICALUX S.A., Société Anonyme Holding (liquidée)

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(29550/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## TIO CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.804.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001 le changement suivant est fait au registre de commerce: Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29552/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## TPT - TAPE PUBLISHING AND TRADING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling. H. R. Luxemburg B 73.610.

# **AUSZUG**

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 10. April 2001, einregistriert in Luxemburg, am 7. Mai 2001, Band 552, Blatt 68, Feld 11, geht hervor dass folgende Beschlüsse genommen wurden:

## Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst:

- Herr Heinrich Steyert wird als Vorsitzender des Verwaltungsrats abberufen;
- Herr Heinrich Steyert scheidet als Verwaltungsrat aus;
- Herr Robert Stöhr wird als Verwaltungsrat benannt;
- Herr Gerd Paulus wird als Delegierter des Verwaltungsrats abberufen;
- Herr Gerd Paulus wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats ernannt

## Zweiter Beschluss

- Der Firmensitz wird verlegt nach 12, rue Jean Engling, L-1446 Luxemburg.

Junglinster, den 7. Mai 2001.

Für gleichlautenden Auszug

J. Seckler

Notar

(29555/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## TRADINVEST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 77.119.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

(29556/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## T.I.N.T., TRANSMEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.471.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 67, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

T.I.N.T. S.A., TRANSMEC INTERNATIONAL S.A.

Signature

(29557/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

#### TRANSPORTS CONTI-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 6, rue Jean-Pierre Kirchen.

R. C. Luxembourg B 70.848.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Signature.

(29558/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## ALGER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.679.

Le bilan au 31 décembre 2000 de THE ALGER, SICAV a été enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(29613/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### ALGER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.679.

Faisant suite à l'assemblée générale du 27 avril 2001, sont nommés administrateurs:

Fred M. Alger III,

David D. Alger,

The Viscount Bridport,

James P. Connelly.

Est nommée commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN S.C., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29614/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# TRANS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.329.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour la Société

Signature

(29559/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## TRANS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.329.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 26 avril 2001

- «5. Die Versammlung nimmt die Niederlegung des Mandates von Herrn Romain Wohl als Mitglied des Verwaltungsrates nach Ablauf der heutigen Gesellschafterversammlung zur Kenntnis.
- 6. Die Versammlung ernennt Herrn Alain Weber als neues Mitglied des Verwaltungsrates und bis Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im April 2003.
- 7. Die Versammlung beschliesst, die COMPAGNIE DE REVISION erneut zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu ernennen, und zwar bis zur Gesellschafterversammlung im April 2002.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29560/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## TRASAGHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.023.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001 le changement suivant est fait au registre de commerce: Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29561/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## A.D.F.I., AGENCE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 41.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2001

L'assemblée procède à l'adaptation des statuts à l'euro d'après les modalités suivantes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002: Le capital social de 1.120.000,- francs français est converti en 170.742,90 euros. Le capital social est augmenté de 2.857,10 euros, prélevés sur les bénéfices reportés, pour être porté à 173.600,- euros.

La mention de la valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-treize mille six cents (173.600,-) euros, représenté par mille cent vingt (1.120) actions sans désignation de valeur, toutes intégralement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29599/603/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 35.412.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (29564/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## VADEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 40.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2001

- \* Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- \* L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
- \* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat d'administrateur de la société. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- \* Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
- \* L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en FRF, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001.
- \* L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- \* L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- \* L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29566/595/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## VINTANGE PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 41.368.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001 le changement suivant est fait au registre de commerce: Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29567/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## **VOLTAIRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce: Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29569/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## **VOOKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 63.314.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce: Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29570/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

## IMMO-KAMPEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Mertert, 14, rue du Port.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Victor Feyder, cultivateur-vigneron, demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port.
- 2.- Madame Denise Meyers, sans état particulier, épouse de Monsieur Victor Feyder, demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port.
  - 3.- Monsieur Benoît Feyder, employé privé, demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port.
  - 4.- Mademoiselle Véronique Feyder, étudiante, demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port, mineure d'âge.
  - 5.- Monsieur Jean-Luc Feyder, étudiant, demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port, mineur d'âge.

Pour les comparants ci-avant qualifiés sub 4 et 5 acceptent et stipulent aux présentes leurs parents Monsieur Victor Feyder et Madame Denise Meyers, préqualifiés, agissant en leur qualité d'administrateurs légaux de leurs enfants mineurs.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1**er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IMMO-KAMPEN S.A. Le siège social est établi à Mertert.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

- Art. 2. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 3.** La société a pour objet la mise en valeur d'un terrain à Mertert-Wasserbillig, la construction et l'exploitation moyennant location, la gestion et la gérance d'un centre commercial et administratif à Mertert-Wasserbillig, ainsi que toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.
  - Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo-

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion

peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

- **Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

## Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 Monsieur Victor Feyder, préqualifié, trois cent soixante-dix actions	370
2 Madame Denise Meyers, préqualifiée, cent vingt-quatre actions	124
3 Monsieur Benoît Feyder, préqualifié, deux actions	2
4 Mademoiselle Véronique Feyder, préqualifiée, deux actions	2
5 Monsieur Jean-Luc Feyder, préqualifié, deux actions	2
Total: cing cents actions	500

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de quarante-huit mille francs luxembourgeois.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a.- Monsieur Victor Feyder, cultivateur-vigneron, demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port.
- b.- Madame Denise Meyers, sans état particulier, épouse de Monsieur Victor Feyder, demeurant à L-6685 Mertert, 14. rue du Port.
  - c.- Monsieur Benoît Feyder, employé privé, demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port.
  - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
  - Monsieur Jean Vanolst, employé privé, demeurant à Remich, route de Mondorf.
  - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
  - 5) Le siège social est établi à L-6685 Mertert, 14, rue du Port.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Victor Feyder, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Feyder, D. Meyers, B. Feyder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2001, vol. 514, fol. 40, case 4. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mai 2001.

J. Seckler.

(29582/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and one, on the twenty-seven of April. Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

- 1.- Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Both are here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Said powers of attorney signed ne varietur by the notary and the attorney will be registered together with the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme to form:

## Title I.- Denominatiion, Registered office, Objet, Duration

- Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionnally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The object of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

#### Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### Title III.- Management

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### Title IV.- Supervision

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

## Title V.- General Meeting

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on October 17 at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

## Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

- Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on July 1 and shall terminate on June 30 of the following year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## Title VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

## **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1 Mr Gérard Matheis, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
2 Mr André Wilwert, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
Total: three thousand and one hundred shares	3.100

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### **Transitory Provisions**

- 1.- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on June 30, 2001
  - 2.- The first annual meeting will be held in 2001.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about sixty thousand Luxembourg Francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

### **Extraordinary General Meeting**

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at 3 and the number of auditors at 1.
- 2.- The following are appointed directors:
- a) Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, chairman of the board of directors.
- b) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
  - c) Mr Dennis Bosje, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
  - 3.- Has been appointed statutory auditor:
- The private limited company INTERAUDIT, with its registered office in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
  - 4.- The terms of office of the directors will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

The terms of office of the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

- 5.- The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Messrs Gérard Matheis and André Wilwert, prenamed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, given name, civil status and residence, the attorney signed together with the notary the present deed.

## Folgt Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendeins, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Gérard Matheis, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Herr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar nachstehenden, durch alle Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag wie folgt zu beurkunden:

# Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

## Title II.- Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) aufgeteilt in 3.100 (dreitausend-einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

## Titel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

- **Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.
- **Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigen erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im N amen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

## Titel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt ausserdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

# Titel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 17. Oktober um 11.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

# Titel VI.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

- Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Juli bis zum 30. Juni des darauffolgenden Jahres.
- Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

## Titel VII.- Auflösung, Liquidation

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, ruhren die Liquidation durch.

#### Titel VIII.- Allgemeine Bestimmungen

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Komparenten wie folgt gezeichnet:

1 Herr Gérard Matheis, vorgenannt, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	1.550
2 Herr André Wilwert, vorgenannt, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	
Total: dreitausendeinhundert Aktien	3.100

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von EUR 31.000,-(einunddreissigtausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

## Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gesellschaftsgründung und endet am 30. Juni 2001.
- 2.- Die erstejährliche Generalversammlung findet im Jahre 2001 statt.

# Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

## Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf sechzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 1.250.536,90 LUF abgeschätzt.

## Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen. Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.
- 2.- Folgende Personen werden in dem Verwaltungsrat berufen:
- a) Herr Gérard Matheis, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, Vorsitzender des Verwaltungsrates.
- b) Herr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.
  - c) Herr Dennis Bosje, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.
  - 3.- Zum Kommissar wird ernannt:
- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie.
- 4.- Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2006 enden.

Die Amtszeit des Kommissars wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2006 enden.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon Ier.
- 6.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die täglichen Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft an die Herren Gérard Matheis und André Wilwert, vorgenannt, zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Version massgebend.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2001, vol. 514, fol. 44 case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 9. Mai 2001.

J. Seckler.

(29583/231/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### MINERAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme HOLDING 2001 S.A., ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome;
- 2.- La société anonyme de droit italien RIGHI S.p.A., ayant son siège social à I-28100 Novara, Piazza Martiri della Liberta 4 (Italie);
- 3.- La société à responsabilité limitée de droit italien PAVIM Srl, ayant son siège social à I-13051 Biella, Via P. Micca 4 (Italie).

Toutes les trois sont ici représentées par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de MINERAL RESOURCES S.A.
  - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
  - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature B, sauf pour tout achat ou toute vente de participations où la signature de tous les administrateurs est requise.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'avril à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 13. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

## Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 La société anonyme HOLDING 2001 S.A., prédésignée, vingt-quatre actions	
2 La société anonyme de droit italien RIGHI S.p.A., prédésignée, cent quatre-vingt-huit actions	
3 La société à responsabilité limitée de droit italien PAVIM Srl, prédésignée, cent quatre-vingt-huit actions 188	
Total: quatre cents actions	

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

## Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

## Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois. Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.613.596,- LUF.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Angelo Bozzola, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-28100 Novara, Piazza Martiri della Liberta 4 (Italie), pouvoir de signature A.
- 2.- Monsieur Lodovico Ramon, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-13051 Biella, Via P. Micca 4 (Italie), pouvoir de signature A;
  - 3.- Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, pouvoir de signature B.

#### Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

## Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mai 2001, vol. 514, fol. 40, case 7. - Reçu 16.136 francs = 400 EUR.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mai 2001. J. Seckler.

(29585/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### INTERPUBLIC GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG), Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and one, on the seventeenth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

THE INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 1271 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, U.S.A.,

here represented by Mr Ivo-Ivica Kustura, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of INTERPUBLIC GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## **B. Share Capital - Shares**

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value oftwenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to non-partners subject to the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to non-partners subject to the prior approval of such transfer given by the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five business days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy .A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority ofvotes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

## D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Save as a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the sole partner or by the general meeting of partners which will determine their powers and their compensation.

## G. Applicable Law

Art. 24. For all matters not provided for in these articles of incorporation, the partners refers to the existing laws.

## Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by THE INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES, INC., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2001.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately fifty-five thousand Luxembourg Francs.

#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg;
- 2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Steven Berns, director, residing at 1271 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, U.S.A.
- Mr Christian Billon, chartered accountant, residing at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et un, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A comparu:

THE INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, U.S.A., ayant son siège social à 1271 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, U.S.A.

ici représentée par Monsieur Ivo-Ivica Kustura, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1**er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de INTERPUBLIC GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.
  - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communica-

tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans l'hypothèse d'un seul associé, cet associé exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- Art. 20. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## G. Loi applicable

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

## Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par THE INTERPUBLIC GROUP COMPANIES, INC., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2001.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

# Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Steven Berns, administrateur, demeurant 1271 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, U.S.A.
- Monsieur Christian Billon, expert-comptable, demeurant au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Kustura, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 32, case 12. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

J. Elvinger.

(29584/211/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Tortola (lles Vierges Britanniques).
- 2.- La société anonyme EURFINANCE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Toutes les deux ici dûment représentées par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A.
  - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
  - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier à Luxembourg et à l'étranger.

La société en outre a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.
  - Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1 La société GRAVELL INVESTMENTS INC., prédésignée, cinq cents actions	500
2 La société anonyme EURFINANCE S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- b) Monsieur Jean Vandevorde, retraité, demeurant à Greisch;
- c) Monsieur Nico Hansen, conseil fiscal, demeurant à Alzingen.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société anonyme FISOGEST S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Nico Hansen, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
  - 6) Le siège social est établi à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2001, vol. 514, fol. 44, case 6. – Reçu 12.505 francs = 310 EUR.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mai 2001.

J. Seckler.

(29587/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### SCALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société à responsabilité limitée STRADA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue, représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Michel Bourgeois, président directeur de société, demeurant à F-75005 Paris, 11bis, rue de Poissy (France).
- 2.- La société à responsabilité limitée ARITA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue, ici dûment représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Jean-Claude Gnuva, gérant de sociétés, demeurant à F-06000 Nice, 37, boulevard Carabacel (France).

Les comparants sub 1 et 2 sont ici représentés par Maître Christophe Brault, avocat à la Cour, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

## Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1**er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts. La société prend la dénomination de SCALIA, S.à r.l.
  - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

# Art. 3. La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation de tout élément de décoration, d'ameublement et de mode, ainsi que de tous articles textiles, linge de maison, tissus d'habillement ou non, d'intérieur et industriel, confectionnés ou non, en gros et au détail,
- la diffusion, l'organisation, la promotion, la commercialisation, le marketing et l'information des produits prédécrits, en ce compris l'édition et la publicité par tout moyen médiatique.

Elle pourra faire toute opération commerciale, industrielle et financière, immobilière et mobilière, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR) représentée par mille (1.000) parts sociales de cent soixante euros (160,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 La société à responsabilité limitée STRADA, S.à r.l., prédésignée, cinq cents parts sociales	500
2 La société à responsabilité limitée ARITA, S.à r.l., prédésignée, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

## Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, sauf en cas de transmission au conjoint d'un associé.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. Ce droit de préemption n'est pas applicable en cas de transmission des parts au conjoint ou aux enfants d'un des associés.

- Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.
- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société qui continuera entre les associés restants.

Ceux-ci peuvent user du droit de préemption tel que prévu à l'article 6 ci-dessus, ou, de l'accord de tous les détenteurs de parts sociales, continuer la société avec les ayants droit de l'associé décédé.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront cependant pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### Titre III.- Administration et Gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint 10% du capital social.

- Art. 17. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification au(x) gérant(s) par décision des associés.
  - Art. 18. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

# Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cent cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 6.454.384,- LUF.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:
- Monsieur Jean-Claude Gnuva, gérant de sociétés, demeurant à F-06000 Nice, 37, boulevard Carabacel (France).
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant de la société.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Brault, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2001, vol. 514, fol. 44, case 1. – Reçu 64.544 francs = 1.600 EUR.

Le Receveur (signé):G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mai 2001. J. Seckler

(29588/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## A-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R. C. Luxembourg B 50.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 81, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(29593/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## A-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch. R. C. Luxembourg B 30.783.

Les comptes annuels au 11 avril 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 81, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(29594/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 34.922.

## **EXTRAIT**

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euros.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suir:

«Le capital de la société est fixé à euros deux cent quarante-sept mille neuf cent (247.900,- euros), représenté par mille actions (1.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29616/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## A.L.S.A., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 1A-1B, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 28.610.

Niederschrift über schriftlich gefasste Beschlüsse des Verwaltungsrates

Wahl von Herrn Dr. Franz-Georg Brune als Ersatz für Herrn Heinz L. Wiedelmann.

Mit der Wahl von Herrn Dr. Franz-Georg Brune zum Mitglied des Verwaltungsrates der A.L.S.A., des Anlageausschusses A.L.S.A. und des Anlageausschusses COMMERZBANK MONEY MARKET FUND für die restliche Amtszeit vom 1. Oktober 2000 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im März 2002 bin ich einverstanden.

Frankfurt/München/Luxemburg, 2./4./5 /9. und 10. Oktober 2000.

Unterschriften: Dr. Hockmann (Vorsitzender), Lemmer (stellv. Vorsitzender), Ney, Pfeffer, Dr. Schmitz, Thorn.

Luxemburg, den 22. Februar 2001.

Für Richtigkeit der Abschrift

Pfeffer / Thorn

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2001, vol. 550, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29600/226/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## A.L.S.A., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 1A-1B, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 28.610.

Herr Heinz L. Wiedelmann,

Leiter des Zentralen Geschäftsfeldes Private Kunden der COMMERZBANK AG, Frankfurt am Main legt, mit Wirkung ab 1. Oktober 2000, sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. nieder.

Luxemburg, den 22. Februar 2001.

Pfeffer / Thorn

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2001, vol. 550, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29601/226/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### A.L.S.A., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 1A-1B, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 28.610.

Auszug aus der Niederschrift über die Sitzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft am 27. November 2000

im Hause COMMERZBANK AG, Frankfurt

Zu Punkt 3 der Tagesordnung - Personalangelegenheiten -

Anhand der Vorlage 3 trägt Herr Weissgärber die Beförderungsvorschläge vor.

Auf Vorschlag von Herrn Dr. Hockmann wird sodann einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Frau Sylvia Meyer, Herr Dr. Thomas Goergen und Herr Ralf Wolsfeld werden jeweils mit Wirkung vom 1. Januar 2001 zu Prokuristen der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. bestellt.

Frau Patricia Schmit-Zeches, Frau Sonja Streit, Frau Andrea Thielen, Herr Andreas Funk, Herr Daniel Kranz, Herr Frank Kühn, Herr Thomas Lehmann, Herr Frank Panthöfer, Herr Dr. Richard Rödler, Herr Andrew Schmit, Herr Oliver Schütz, Herr Stephan Wiele und Herr Norbert Winkel werden jeweils mit Wirkung vom 1. Januar 2001 zu Handlungsbevollmächtigten der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. bestellt.

Die Hinterlegung der Prokuren bzw. der Handlungsvollmachten beim Registergericht in Luxemburg erfolgt in der in der Vorlage enthaltenen Fassung.

Luxemburg, den 22. Februar 2001.

Für die Richtigkeit der Abschrift

Pfeffer / Thorn

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2001, vol. 550, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29602/226/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 79.874.

\_

Conclusion d'un contrat de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

et

**ACCENTURE S.C.A.** 

Société en commandite par actions

398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le contrat de domiciliation daté du 7 avril 2001 a été conclu pour une durée indéterminée.

Pour publication

ACCENTURE S.C.A.

C. Billon

Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29595/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## AGENCE HIPPIQUE «LE TIERCE» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément. R. C. Luxembourg B 27.071.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 15 mars 2001

- «... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes par voie circulaire:
  - 1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1er janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs belges (BEF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents).
  - 3. Il est décidé de modifier le 1er alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 5. 1er alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents), représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»
- 4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.»

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29604/200/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## AGENCE HIPPIQUE «LE TIERCE» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément. R. C. Luxembourg B 27.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

F. Baden

Notaire

(29605/200/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.873.

Conclusion d'un contrat de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Δt

ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le contrat de domiciliation daté du 7 avril 2001 a été conclu pour une durée indéterminée.

Pour publication

ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l.

C. Billon

Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29596/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## ACOTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.077.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour ACOTEL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(29598/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# ACOTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.077.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour ACOTEL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(29597/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### AGRIA BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 55.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour la AGRIA BENELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29607/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## AGADEZ INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 64.714.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Federico Innocenti, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le siège de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001. (29603/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Signature.

## AIRESS B.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 44.837.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2001.

- Que l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Robert Roth de son poste d'administrateur.
- Que par vote spécial, décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Robert Roth pour l'exécution de son mandat d'administrateur.
- Que Monsieur Romano Ciet demeurant à F-Oyonnax est nommé au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour AIRESS B.L. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29609/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## AIRESS B.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 44.837.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2001

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2001

- Que le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Didier Braeckman de son poste d'administrateur Didier Braeckman de son poste d'administrateur.
  - Que la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour AIRESS B.L. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29610/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## ALFRED BERG ADVISORY CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 41.369.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2001

- L'assemblée décide l'affectation des résultats suivante:

 Réserve impôt fortune imputé 2000
 697.880,- LUF

 Dividende
 6.900.000,- LUF

 Résultat à reporter
 718.540,- LUF

 8.316.420,- LUF

- Mme Lena Andersson, Messrs Arne Lindman et Otto Rydbeck sont élus administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2001.
- DELOITTE & TOUCHE sont nommés réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

ALFRED BERG ADVISORY CO S.A.

T. Limpach

Administrative Manager

(29611/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## ALFRED BERG ADVISORY CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.369.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2001

- 1. L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de la Société actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros. Ainsi le capital social s'établit à EUR 74.368,06.
- 3. L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 631,94 de sorte qu'il s'élève à EUR 75.000,-.
- 4. L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions nominatives sans valeur nominale.»

Signature.

(29612/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## AQUA BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 2, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 79.119.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 4 mai 2001 que:

- A démissionné de son poste d'administrateur:
- M. Matthijs Bogers, 29D, rue d'Amberloup, B-6681 Lavacherie
- a été élu au poste d'administrateur:
- M. Bart Zech, demeurant au 3, chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack. Il terminera le mandat de l'administrateur précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

A. Bobo Remijn.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur: Signature.

(29626/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## ALTAE INTERNACIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.339.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 74, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Romanetto / N. Tejada

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(29617/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## ALTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 69.589A.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 19 avril 2001, vol. 137, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001. Signature.

(29618/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## ANGOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 65.298.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour la société

ANGOR INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(29620/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

## FONGESCA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.823.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Signature.

(29697/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 52.186.

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh of April.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

### Has appeared:

Mr Eric Vanderkerken, employee, residing in Luxembourg, acting in his capacity as mandatory, in the name and on the behalf of the managing partner FOMAXX, S.à r.l. with head office in Luxembourg, of the société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., having its registered office at L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, incorporated under the name of I.P.A. S.A. by a deed enacted by notary Alex Weber, residing in Bascharage, on August 25th, 1995, published in Mémorial C, number 572 of November 9th, 1995 and changed into a «société en commandite par actions» with name FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., by notarial deed of the same notary Weber, dated December 24th, 1999, published in Mémorial C, number 243 of March 31st, 2000, modified by a deed of the same notary Weber on March 29th, 2000, published in Mémorial C, number 604 of August 24th, 2000 and by a deed of the undersigned notary on September 6th, 2000, published in Mémorial C, number 118 of February 15th, 2001, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 52.186.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I. That the subscribed share capital of the prenamed société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A. amounts actually to thirty-one thousand seven hundred and thirty euros (31,730.- EUR) divided into one (1) unlimited shareholder share (action de gérant-commandité), six thousand three hundred and nineteen (6,319) ordinary limited class A shares (actions ordinaires de commanditaire de classe A) and twenty-six (26) preferred limited class B non-voting shares (action privilégiée sans droit de vote de commanditaire de classe B) each having a par value of five euros (5.- EUR), all fully paid up.

II. That on terms of article 5 of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at seven hundred and sixty thousand euros (760,000.- EUR), divided into one hundred thousand (100,000) ordinary limited class A shares having a par value of five euros (5.- EUR) each, fifty thousand (50,000) preferred limited class B non-voting shares having a par value of five euros (5.- EUR) each and two thousand (2,000) unlimited shareholder shares having a par value of five euros (5.- EUR) and that the managing partner has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified, so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the managing partner, by his decision of April 9th, 2001 and in accordance with the authorities conferred on him by terms of article 5 of the articles of incorporation, has realised an increase of capital by the amount of two thousand five hundred euros (2.500.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand seven hundred and thirty euros (31,730.- EUR) to thirty-four thousand two hundred and thirty euros (34,230.- EUR), by the creation and issue of five hundred (500) preferred limited class B non-voting shares, having the same rights and privileges as the existing shares, with a par value of five euros (5.- EUR) each.

IV. The managing partner, having utilized its right to suppress the preferential right of subscription to the current shareholders, has accepted the subscription of the five hundred (500) preferred limited class B non voting shares by Mr Curtis Mundstock, residing in Dublin 1 (Ireland), 15, Jervis Park Apartments.

The managing partner declares that the new shares have been fully paid in cash, so that the amount of two thousand five hundred euros (2,500.- EUR) is at the disposal of the company.

The document attesting to the subscription of these shares and attesting the payment in cash has been presented to the undersigned notary.

V. That following the realisation of this authorized increase of the share capital, article 5, paragraph one, of the articles of incorporation has been modified and reads as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.**The corporate capital is set at thirty-four thousand two hundred thirty euros (34,230.-EUR) divided into 1 unlimited shareholder share (action de gérant-commandité), 6,319 ordinary limited class A shares (actions ordinaires de commanditaire de classe A) and 526 preferred limited class B non-voting shares (actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B), each having a par value of five euros (5.- EUR).»

### Expenses - Evaluation

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 35,000.- Luxembourg Francs.

For the purposes of the tax authorities and of registration, the increase of capital is valued at 100,850.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

# Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire, au nom et pour compte du gérant-commandité FOMAXX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, de la société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de I.P.A. S.A. suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage le 25 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 572 du 9 novembre 1995, transformée en société en commandite par actions en adoptant la dénomination de FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A. suivant acte reçu par le même notaire Weber, le 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 243 du 31 mars 2000, modifiées suivant acte reçu par le même notaire le 29 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 604 du 24 août 2000 et suivant acte du notaire instrumentant du 6 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 118 du 15 février 2001 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 52.186.

Lequel comparant, en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que le capital souscrit de la prédite société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A. est fixé à trente et un mille sept cent trente euros (31.730,- EUR) divisé en une (1) action de gérant-commandité, six mille trois cent dix-neuf (6.319) actions ordinaires de commanditaire de classe A et vingt-six (26) actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B, ayant chacune une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR), entièrement libérées.
- II. Que suivant l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à sept cent soixante mille euros (760.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) actions ordinaires de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de cinq euros (5,-EUR) chacune, cinquante mille (50.000) actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune et deux mille (2.000) actions de gérant-commandité ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune et que le gérant-commandité est autorisé à augmenter le capital de la société sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre; l'article 5 des statuts étant alors modifié, afin de refléter le résultat d'une telle augmentation de capital.
- III. Que le gérant-commandité, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 5 des statuts, a décidé le 9 avril 2001 de réaliser une augmentation du capital d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de trente et un mille sept cent trente euros (31.730,- EUR) à trente-quatre mille deux cent trente euros (34.230,- EUR) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B, d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les anciennes actions sans droit de vote de commanditaire de classe B.
- IV. Ayant usé du droit de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, le gérant-commandité a admis la souscription des cinq cents (500) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B et les a attribuées à Monsieur Curtis Mundstock, demeurant à Dublin (Irlande), 15, Jervis Park Apartments.

Le gérant-commandité constate que les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) à titre d'augmentation de capital se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

- V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital souscrit, l'article 5, alinéa un des statuts a été modifié et a maintenant la teneur suivante:
- «Art. 5. 1er alinéa. Le capital social est fixé à trente-quatre mille deux cent trente euros (34.230,- EUR) divisé en 1 action de gérant-commandité, 6.319 actions ordinaires de commanditaire de classe A et 526 actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B, ayant chacune une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR).»

#### Frais - Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 35.000,- francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de 100.850,-francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vanderkerken, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2001, vol. 464, fol. 59, case 12. – Reçu 1.009 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 mai 2001. A. Lentz.

(29695/221/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 52.186.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 mai 2001. A. Lentz.

(29696/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# DURO-PLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 64.604.

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

#### A comparu:

Monsieur Erwin Duren, maître façadier-plâtrier, demeurant à L-3936 Mondercange, 5 op Feileschterkeppchen.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée DURO-PLATRE, S.à r.l., avec siège social à L-3936 Mondercange, 5, op Feileschterkeppchen, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 11 août 1998,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.604.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (frs 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Erwin Duren, préqualifié.

III.- Monsieur Erwin Duren, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3936 Mondercange, 5 op Feileschterkeppchen à L-3378 Livange, rue de Bettembourg, lot 5 du Centre Commercial MATCH.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 2 (alinéa premier) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

# «Art. 2. 1er alinéa. Le siège social est établi à Livange.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-quatre mille francs luxembourgeois (LUF 24.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: E. Duren, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mai 2001.

T. Metzler.

(29675/222/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# DURO-PLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 64.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mai 2001.

Signature.

(29676/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# ATHINEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 49.674.

#### **EXTRAIT**

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent trente-sept mille trois cents euros (EUR 137.300,-) représenté par neuf cents actions (900) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29632/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### EDEUSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 25.187.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(29680/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# EDEUSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 25.187.

### **EXTRAIT**

Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme

«Le capital de la société est fixé à euro deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux (EUR 247.893,52) représenté par mille actions (1.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29681/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# EDEUSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 25.187.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 8 novembre 2000

Les mandats de Messieurs Jean Kies et Ernst Vilsaint, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur, Monsieur Michel Leclerc, pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 10 novembre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29682/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### **AUSTRALLUX 1**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 64.145.

\_

Par contrat de cession de parts sociales en date du 1er mai 2001, la SOCIETE FINANCIERE MIRELIS, 12, rue de la Corraterie, 1211, CH-Geneva 11, alors détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société, a cédé la totalité de ses parts sociales à GROSS HILL PROPERTIES LTD., 25, Harley Street, London, England WIN 2 BR.

GROSS HILL PROPERTIES LTD. détient désormais la totalité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour la société

**ARTHUR ANDERSEN** 

Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29633/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### CODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 28.311.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(29654/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### CODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 28.311.

#### **EXTRAIT**

Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro deux millions neuf cent mille (EUR 2.900.000,-) représenté par onze mille cinq cents actions (11.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29655/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# CODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 28.311.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 octobre 2000

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, Emile Vogt et Marc Weinand, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DU LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29656/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# BANKGESELLSCHAFT BERLIN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 30, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 15.024.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2000, einregistriert in Luxemburg, am 8 Mai 2001, Band 552, Blatt 72, Feld 11, wurde am 10. Mai 2001 beim Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Mai 2001.

Hochstetter / Schmit

(29634/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# **BATELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 39.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour la BATELEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29635/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### BATISELF S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Foetz. H. R. Luxemburg B 14.375.

Im Jahre zweitausendeins, am neunzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Joseph Elvinger, mit Amtssitz im Grossherzogtum Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft BATISELF S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, mit Sitz in Foetz, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter Sektion B, Nummer B 14.375, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Funck aus Luxemburg am 8. November 1976, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 287 vom 21. Dezember 1976, statt.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31. rue d'Eich.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Catherine Dessoy, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31. rue d'Eich.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Serge Marx, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Fich

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Bestätigung der Fusion zwischen BATISELF S.A. und NOUVELLE COFALUX S.A. durch Absorbierung der Gesellschaft NOUVELLE COFALUX S.A.

2. Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie ne varietur durch die anwesenden Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, den Versammlungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie durch die Komparenten und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben ebenfalls dieser Urkunde beigefügt.

- 3. Da das Gesellschaftskapital vollständig durch die Aktionäre oder deren Vollmachtnehmer vertreten ist, waren Einberufungen hinfällig.
- 4. Die gegenwärtige Versammlung, welche das vollständige Gesellschaftskapital darstellt, ist demnach rechtmässig zusammengetreten und kann ordnungsgemäss über die Tagesordnung befinden.

Nachdem der Vorsitzende diese Erklärung abgegeben hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und die Generalversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

# Beschluss

Die in der gemeinsamen Verwaltungsratssitzung vom 24. November 2000 beschlossenen Fusion zwischen BATISELF S.A. und deren hundertprozentigen Tochtergesellschaft NOUVELLE COFALUX S.A., durch Absorbierung der Gesellschaft NOUVELLE COFALUX S.A. mit Wirkung zum 1. Januar 2001, wird hiermit durch die Gesellschafter von BATISELF S.A. bestätigt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Elvinger, C. Dessoy, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 8CS, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfergigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 5. Mai 2001.

J. Elvinger.

(29636/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# BAUGRUNDINSTITUT FRANKE-MEISSNER UND PARTNER, G.m.b.H.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.495.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

BAUGRUNDINSTITUT FRANKE-MEISSNER UND PARTNER, G.m.b.H

Signature

(29637/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# BENELUX HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 19.356.

# EXTRAIT

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent quarante-neuf mille euros (EUR 149.000,-) représenté par trois mille actions (3.000,-) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29638/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# BIMOLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.826.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2001:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire au comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Signature.

(29640/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# BHR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.929.

\_

L'assemblée générale des associés tenue le 26 avril 2001 a pris la décision suivante:

nomination de Mademoiselle Anne-Caroline Liebaert, Senior Corporate Counsel, demeurant à 49, rue du Fer à Cheval, B-1970 Wezembeek-Oppem, aux fonctions de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour la société

**ARTHUR ANDERSEN** 

Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29639/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### COMPAGNIE AUXILIAIRE DE GESTION MOBILIERE «GEMO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.285.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(29657/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# COMPAGNIE AUXILIAIRE DE GESTION MOBILIERE «GEMO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.285.

### **EXTRAIT**

Avec effet au 1er octobre 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suir

«Le capital de la société est fixé à euro six cent vingt-cinq mille (EUR 625.000,-) représenté par deux mille cinq cents actions (2.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(29658/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# COMPAGNIE AUXILIAIRE DE GESTION MOBILIERE «GEMO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.285.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 janvier 2001

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel Administrateur, Monsieur René Schlim, pour achever le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(29659/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# BIOGROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 40.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

(29641/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### CADLO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 60.578.

### **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 avril 2001 que Monsieur Gregory Strong a démissionné de ses fonctions de liquidateur de la Société.

Les actionnaires de la Société ont décidé dans cette même assemblée de nommer Monsieur Olivier Brahin, avec adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, W1M7HE Londres, Royaume-Uni, comme liquidateur de la Société pour une durée indéterminée.

Sont dès lors liquidateurs de la Société:

- Monsieur Olivier Brahin, avec adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, W1M7HE Londres, Royaume-Uni;
- Madame Sylvie Drouin, avocat, demeurant à 3543 Northcliffe, Montréal, Canada.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

CADLO LUXEMBOURG S.A. en liquidation

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29643/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### CARAVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 64.642.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour CARAVELLE S.A.

Signature

(29645/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### **EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.427.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 mars 2001

- «... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
- 1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1er janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs belges (BEF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents).
- 2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 532,38 (cinq cent trente-deux euros et trente-huit cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.240.000,00 (un million deux cent quarante mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
- 3. Le conseil d'administration décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante.
- **Article 5. 1**er alinéa: «Le capital souscrit est fixé à EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Luxembourg, le 21 mars 2001.

Pour extrait conforme.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Kerger.

(29678/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

F. Baden.

(29679/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### ARGOS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort (Windhof), 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 57.353.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 19 avril 2001, vol. 137, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Signature.

(29627/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# ATELIERS HARY HAAGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 19.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

(29628/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### D.G.C., DOSSIER DE GESTION COLLECTIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.565.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 avril 2001

- Aucun dividende ne sera distribué pour l'année se terminant au 31 décembre 2000.
- MM. Beat Notz, Hervé Burger, Henri Grisius, Théo Limpach, Ewen A. MacPherson et Georges Tracewski sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2001.
- PricewaterhouseCoopers sont nommés réviseurs d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

DOSSIER DE GESTION COLLECTIVE, SICAV

T. Limpach

Administrateur

(29674/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### C.C.W., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 66.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour la C.C.W., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29647/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### **CDC MULTINATIONAL SERIES.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 42.184.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

SOCIETE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(29650/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

#### **CDC MULTINATIONAL SERIES.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 42.184.

Faisant suite à l'assemblée générale du 17 avril 2001, sont nommés administrateurs:

Gerard Barbot

Luc de Clapiers

José Quintana

S. Sykes Wilford

Est nommé commissaire aux comptes:

**DELOITTE & TOUCHE** 

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29651/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

### ERIK JUSTESEN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 18.603.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Erik Justesen, attorney at law, Hellerup, Danemark, Président
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern

Est nommée commissaires aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57 avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Four mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

(29683/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Signature.

# KENROSS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 48.548.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (29731/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

# KENROSS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 48.548.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg au 18, avenue de la Porte Neuve le 27 avril 2001

### Septième résolution

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de procéder à la conversion du capital de lires italiennes en euros et ceci par l'application du taux de conversion ITL/EUR de 1.936,27 de sorte que le capital de ITL 20.000.000.000,- est fixé à EUR 10.329.137,98 représenté par 2.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale, et ceci avec effet au 1er septembre 2000.

En vertu des dispositions de la loi précitée, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par incorporation des bénéfices reportés à concurrence de EUR 862,02 et ceci avec effet au 1er septembre 2000 afin d'aboutir au chiffre rond de EUR 10.330.000,- (dix millions trois cent trente mille Euros) représentés par 2.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale, et le capital autorisé à concurrence de 12.586,05 EUR afin d'aboutir au chiffre rond de EUR 31.000.000,- (trente et un millions d'Euros).

En conséquence de ce qui précède, l'article 5, les alinéas 1<sup>er</sup> et 4 ème des statuts sociaux seront modifiés comme suit avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2000 et auront dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital souscrit est fixé à dix millions trois cent trente mille euros (EUR 10.330.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»

«4 ème alinéa. Le capital autorisé est fixé à trente et un millions d'euros (EUR 31.000.000,-), représenté par six millions (6.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M.L. Guardamagna

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29732/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange